

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants : 22	
Pour : 22	
Contre : 0	Représentés : Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions : 0	Présents non votants : Excusés : Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Evaluation du programme européen Leader " Sites en valeur, sites en marchés "

Le développement rural est soutenu par l'Europe à travers le « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural » (FEADER). Un axe particulier du FEADER est dédié à la « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » (LEADER). Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) a participé au programme LEADER 2007 - 2014 (GAL « Itinérance »), avec une stratégie ciblée sur le tourisme. Avec 136 dossiers soutenus pendant la période de 2007 à 2014, le GAL « Itinérance » a permis au territoire d'obtenir une dotation globale de 3 500 000 € de subventions, soit un montant moyen de 25,71 € par habitant. Cette contribution FEADER et celle du Département de l'Hérault ont permis la réalisation de presque 5 800 000 € d'investissement sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour **le programme LEADER de 2014 à 2020**, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a présenté sa candidature « Sites en valeur, sites en marchés » avec un projet de développement structuré autour de quatre axes stratégiques :

- o Reconstituer les sites paysagers via un programme de diversification agricole,
- o Encourager et accompagner la mise en scène des sites patrimoniaux,
- o Développer une offre de loisirs thématiques autour des sites,
- o Favoriser l'ouverture du territoire à de nouveaux marchés, à d'autres cultures et à d'autres modèles de développement.

Conformément aux engagements pris dans la mise en œuvre du programme de développement rural, il convient de mener une évaluation du programme LEADER arrivé à mi-parcours.

Depuis la fin de l'année 2016, cinquante projets ont été présentés au Comité de programmation. Pour ajuster la gestion de la deuxième partie du programme, le Pays Haut Languedoc et Vignobles propose une évaluation de mi-parcours, également sollicitée par les partenaires institutionnels, notamment la Région Occitanie, autorité de gestion et le département de l'Hérault, afin de bien définir et ajuster la demande de dotations complémentaires aux besoins réels du territoire, et finir le programme en renforçant sa pertinence globale.

Cette évaluation a comme objectif de synthétiser et d'appréhender les données mesurables de la réalisation du programme de 2014 à 2017, avec une approche suivant trois axes thématiques :

- o Une **analyse quantitative** concernant les projets accompagnés, la classification des projets à travers différents ratios, les montages financiers validés, ...

- o Une **analyse qualitative** concernant le fonctionnement du GAL et son travail d'animation pour la mobilisation des acteurs, la gouvernance du programme et l'évaluation du respect des fondamentaux de LEADER et de sa valeur ajoutée, le fonctionnement,...
- o L'évaluation des forces et des faiblesses et **la formalisation des recommandations** pour ajuster, optimiser et mettre en perspective la deuxième partie du programme.

Il est donc proposé de faire appel à un cabinet externe pour effectuer ce travail d'évaluation du Groupe d'Action Locale (son fonctionnement, son animation...), des projets financés au regard de la stratégie retenue par le Groupe d'Action Locale mais aussi contribuer à l'évaluation du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020.

Cette étude sera présentée au comité de programmation du 7 juin et permettra de formuler une demande argumentée auprès de la région Occitanie quant aux besoins financiers nécessaires pour terminer le programme avant le 15 juin 2018.

Le budget de cette étude s'élève à 10 620,00 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER)	2 124,00 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	8 496,00 €

Cette opération relève de la fiche-action 6 dédiée à l'animation, la gestion, la communication et l'évaluation du GAL, l'ensemble des dépenses sont couvertes avec un taux d'aide publique de 100 %.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

